



A l'attention de Madame la Ministre de l'Ecologie,
du Développement durable et de l'Energie

Madame Ségolène Royal
246, Boulevard Saint Germain
75007 Paris

Paris, le 27 août 2015,

Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie,

A moins de 100 jours de la COP21, je vous écris car plusieurs échéances à court terme auront un impact déterminant sur son résultat final : les **deux sessions de négociations de la CCNUCC à Bonn, la réunion ministérielle informelle à Paris, et la réunion du Conseil des Ministres de l'Environnement de l'Union Européenne qui adoptera la position de l'Union Européenne (UE) pour la COP21.**

Le changement climatique constitue une sérieuse menace sur les moyens d'existence de milliards de personnes. Les populations vivant déjà dans la pauvreté, pourtant les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre, sont les premières à subir les impacts du changement climatique. Dans son travail quotidien auprès des communautés vulnérables, CARE constate que le changement climatique remet en cause les avancées réalisées dans le domaine du développement, et exacerbe les inégalités entre les sexes et autres injustices sociales et économiques dans les pays en développement. Les impacts à venir mettent en péril la vision de CARE d'un monde où la pauvreté a été éradiquée et où tous les individus vivent en sécurité et dans la dignité. Comme le soulignent les Conclusions du Conseil de l'UE sur la diplomatie en matière de climat, « *afin de garantir un avenir fait de sécurité et de stabilité, il faut au préalable que le monde s'engage sur une trajectoire de développement sobre en carbone sûre, durable et à l'épreuve du changement climatique* ».

Les récents résultats des négociations sur **l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030**, dont la confirmation d'un objectif spécifique sur le changement climatique (et d'un objectif spécifique sur l'égalité des genres), tracent la voie vers de réelles synergies entre lutte contre le changement climatique et actions en faveur du développement. Il s'agit d'une opportunité sans précédent d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir à l'échelle mondiale des modes de vie sobres en carbone. Pour CARE, les références à une limitation du réchauffement climatique à +1.5°C et à la nécessité de revoir à la hausse les ambitions en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre avant 2020, sont primordiales.

Nous vous encourageons vivement à soutenir l'inclusion dans les Conclusions du Conseil des Ministres de l'Environnement de l'Union Européenne sur la COP21, des points suivants :

- Ancrer dans l'accord de Paris un **objectif de limitation du réchauffement climatique à maximum +1.5°C** au-dessus des niveaux préindustriels, en tenant compte des risques significatifs qu'engendrerait un réchauffement plus élevé et des demandes exprimées par l'ensemble des pays africains, des pays les moins développés, des petits états insulaires ainsi que d'autres parties prenantes;

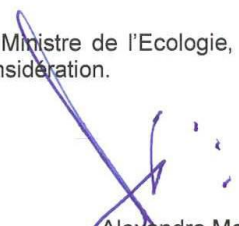


- Garantir la mise à disposition de financements publics cohérents, prévisibles et suffisants pour lutter contre le changement climatique, additionnels à l'aide publique au développement (APD), avec des cibles distinctes pour l'atténuation et l'adaptation, en fonction des responsabilités et des capacités respectives de chaque pays. Il est essentiel que les pays développés, y compris ceux de l'UE, développe une feuille de route des financements climatiques à l'horizon 2020 (comprenant les étapes vers une augmentation des financements publics pour abonder à la majeure partie des 100 milliards de dollars) avant la COP21, afin de créer un climat de confiance et de respecter un engagement pris il y a 6 ans ;
- Promouvoir la résilience des personnes et communautés pauvres et marginalisées, en intégrant un objectif global sur l'adaptation prenant en compte les besoins d'adaptation collectifs, nationaux et individuels, consacrant les principes fondamentaux de l'adaptation à base communautaire et encourageant le partage d'expériences et de savoirs;
- Soutenir l'inclusion dans l'Accord de Paris des pertes et dommages pour les situations dans lesquelles l'atténuation et l'adaptation ne sont pas en mesure d'apporter une réponse suffisante et s'engager à renforcer le travail et l'impact du Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages ;
- Soutenir l'inclusion dans l'Accord de Paris de dispositions garantissant que toute action climatique a) favorise l'égalité des sexes, b) respecte et promeuve le respect des droits humains, et c) ne porte pas atteinte à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations pauvres et vulnérables (en particulier concernant l'usage des terres).

Nous encourageons également l'Union Européenne à revoir à la hausse ses contributions annoncées en termes de financements climatiques additionnels à l'APD et d'atténuation. Si les pays de l'UE s'engageaient à fléchir leurs investissements vers le développement d'énergies 100 % renouvelables et à atteindre un objectif de dé-carbonisation mondiale d'ici 2050, cela enverrait un signal très fort vis-à-vis du reste de la communauté internationale.

L'échéance de Paris doit changer les règles du jeu et mettre un réel coup d'accélérateur pour une transition vers un monde sobre en carbone et résilient au changement climatique. L'Union Européenne a un rôle central à jouer pour atteindre un tel objectif.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'accepter, Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, l'expression de ma respectueuse considération.


Alexandre Morel
Directeur des Programmes et du Plaidoyer de CARE France

Cc : Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Développement international